



Commission déontologie du 8 novembre 2017

Et la Palme d'Or de la dérive déontologique est attribuée à...

La commission déontologie, prévue par l'accord collectif de France Télévisions, s'est réunie le 8 novembre. Comme d'habitude, la direction n'a pas fourni l'intégralité des documents nécessaires à son bon fonctionnement. Il manque par exemple les collaborations extérieures de France 3 et des Outremer 1ères. Voici le palmarès des plus graves dérives relevées par le SNJ.

Le Zéro d'Or à France 3

Le SNJ attribue le Zéro d'Or à la direction du réseau France 3 : aucun directeur n'a daigné assister à la réunion. La déontologie de l'information semble moins l'intéresser que la présentation des nouveaux décors des JT, qui s'est déroulée le même jour à Marseille. À chacun ses priorités... Le SNJ aurait pourtant bien aimé entendre la direction de France 3 sur plusieurs points :

- **L'ordre moral qu'elle semble vouloir imposer çà et là** : de nombreux journalistes de la rédaction nationale ont eu des remarques concernant des plans à ne pas mettre dans des montages. Exemple : l'image d'une piqûre dans le bras pour un sujet vaccin ou l'image de seins en gros plan pour un sujet sur le dépistage du cancer.
- **La pression sur les journalistes, avec menaces de sanctions**, s'ils refusent de livrer gratuitement à une entreprise privée (Facebook) des « lives » et autres reportages complets.
- **Les mensonges proférés, toujours à propos des réseaux sociaux**, sur de prétendus accords avec ces entreprises privées qui garantiraient la protection des droits moraux et patrimoniaux (droits d'auteurs) des journalistes.-

Le Tartuffe d'Or à la direction de l'information

Le 20H00 de France 2 a diffusé un sujet avec la personne qui a déposé plainte pour viol contre Tariq Ramadan qui, de son côté, a déposé plainte pour dénonciation calomnieuse. Pourquoi nos journaux (à l'exception de FranceInfo) n'ont-ils pas fait de sujets autour de la plainte de notre consœur Anne Saurat-Dubois contre Eric Monier, l'ex directeur de la rédaction de France 2 ?

Réponses de la direction : « Êtes-vous sûrs qu'une plainte a bien été déposée ? En avez-vous la preuve ? » et aussi « il n'y a pas eu consigne de taire l'information (...) il ne faut pas se précipiter pour être le premier dans ce genre d'information ».

Les Menottes d'Or à France 2

Le 26 octobre, le 20H00 de France 2 diffuse l'interview d'un djihadiste français prisonnier des Kurdes. Cette personne est filmée les yeux bandés, menottée dans le dos et en présence de deux gardiens, l'un flouté, l'autre recouvert d'une cagoule. La loi française nous interdit de filmer des prisonniers menottés, pourquoi avoir accepté de contrevenir à cette règle de droit ? De plus, cela ne respecte pas la convention de Genève qui considère tout « combattant » participant à un conflit comme un « prisonnier de guerre ».

SNJ France télévisions

Pièce D 142 – e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Anne Guille : 06 79 47 39 25 – Didier Givodan : 06 72 83 76 85

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Sni.ftv1](https://www.facebook.com/Sni.ftv1)

Réponse de la direction : « il n'était pas reconnaissable (...) mais c'est vrai qu'on aurait dû expliquer aux téléspectateurs les conditions du tournage ». Et la violation de la convention de Genève ? Pas de réponse...

Le Ménage d'Or au service des Sports

Le recrutement de Thomas Thouroude pour présenter "Tout le Sport" a fortement ému la rédaction qui ne comprend pas comment un journaliste peut travailler chaque jour sur une chaîne de radio privée tout en présentant le JT des sports du service public. Ne trouvez-vous pas ce choix regrettable et dangereux dans une rédaction qui est déjà abîmée par un vaste système de ménages ? Réponse de la direction des sports : « il n'y avait pas en interne une personnalité qui s'imposait ». Et le mélange des genres public/privé ? La source de confusion pour nos téléspectateurs ? Et les salariés en CDD privés de contrats au nom des "nécessaires économies" alors que la direction permet ce cumul d'emplois ? Pas de réponse...

La Casse d'Or à la direction de Réunion 1^{ère}

La direction de Réunion 1^{ère} a transformé la station en laboratoire de casse de la déontologie de l'information. Les dernières expériences en date :

- La rédaction en chef a recruté une pigiste qui est par ailleurs blogueuse pour plusieurs sites de voyages, BudgetAir.fr et Lastminute.com. Ce mélange des genres entre journalisme et communication ne vous semble-t-il pas porter atteinte à l'indépendance et l'intégrité de cette journaliste et de la rédaction de France TV qui l'emploie ?

- Le 3 août dernier, la rumeur d'une prise d'otages dans un supermarché de St Paul se propage sur l'île. Loin de son devoir d'information, Réunion 1^{ère} diffuse sur sa page Facebook des vidéos amateurs, sans aucun recul, et un animateur radio réalise des lives, relayés sur la page Réunion 1^{ère}, qui participent à la propagation de la rumeur. Il faudra finalement que le public attende le lendemain pour apprendre qu'il ne s'agissait que d'un braquage (sans otage donc) ayant eu lieu quelques heures plus tôt. Le soir du braquage, un article signé du responsable de la cellule internet indiquait encore que les « otages » (sic) étaient sains et saufs.

- Après avoir offert - malgré les alertes du SNJ - pendant plus de six mois une vitrine télé hebdomadaire à une avocate/conseillère régionale et députée suppléante socialiste avant d'être candidate LREM aux dernières législatives, la direction de Réunion 1^{ère} a récemment poussé le vice encore plus loin. Ainsi, début octobre, une salariée PTA a participé à la couverture de la visite de la ministre des outremer Annick Girardin dans le cirque de Mafate (vidéos live, interviews...). Outre le fait que cette collaboratrice n'est pas journaliste, le SNJ rappelle qu'il s'agit d'une élue de la majorité municipale de St Denis.

Pour faire face à la concurrence et booster les audiences, le directeur régional de Réunion 1^{ère} s'est demandé récemment devant les IRP s'il serait judicieux de faire gagner de l'argent liquide au public. Soit pour des jeux, soit pour obtenir des scoops.

Le Lâchage d'Or à la direction de Polynésie 1^{ère}

Lors du CE du 20 octobre, le directeur régional s'en est pris aux journalistes auxquels il a reproché des reportages "à charge" contre le gouvernement de Polynésie et ses ministres. Il a invité en plateau un ministre pour "démminer" le terrain et s'est offusqué ensuite de la façon dont l'interview avait été menée. Comment un directeur peut-il ainsi désavouer publiquement le travail de toute une rédaction en émettant des doutes sur sa probité ?

Paris, le 10 novembre 2017

SNJ France télévisions

Pièce D 142 – e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Anne Guille : 06 79 47 39 25 – Didier Givodan : 06 72 83 76 85

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Sni.ftv2](https://www.facebook.com/Sni.ftv2)